

**DE L'INDO-EUROPÉEN
AUX LANGUES ROMANES :
UNE HYPOTHESE
SUR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME VERBAL**

Il est tentant, pour un romaniste, de rechercher l'explication des faits qu'il observe, en remontant, par-delà le latin, aux différents états de langue qui l'ont précédé : un système linguistique ne permet, en effet, véritablement, de comprendre un système ultérieur que s'il est lui-même perçu comme une étape dans une évolution plus générale. Disparitions et innovations n'apparaissent plus alors comme l'oeuvre du hasard, mais s'insèrent au contraire dans un mouvement plus cohérent, ayant sa logique propre, que le linguiste a justement pour tâche de découvrir.

Recherchant les raisons tant de l'apparition de formes ou de temps nouveaux (le conditionnel, les formes composées, par exemple) que de la disparition d'autres (formes synthétiques latines, subjonctif imparfait en français, etc.), nous avons été conduits à étudier attentivement ce que la grammaire comparée nous apprend de l'évolution de l'indo-européen aux langues historiquement connues et, plus particulièrement, au latin. Les observations patiemment accumulées par les comparatistes selon une méthode extrêmement rigoureuse, constituent une oeuvre si remarquable qu'elle est encore aujourd'hui le meilleur outil de travail pour qui veut connaître l'histoire des langues indo-européennes. Les buts qu'ils se sont proposés sont bien définis par Antoine Meillet (1) : "La grammaire comparée n'a pas pour but de reconstruire l'indo-européen, mais, grâce à la détermination des éléments communs indiqués par les concordances, de mettre en évidence ce qui, dans chacun des idiomes historiquement attestés, est la continuation d'une forme ancienne de la langue, et ce qui est dû à un développement propre et original".

Nous disposons donc, avec ces travaux, de faits bruts

que leurs auteurs eux-mêmes se sont refusés à interpréter. Ils ne parlent que de ce qu'ils "voient", c'est-à-dire de ce qu'ils constatent objectivement. Vouloir aller au-delà des faits observables équivaut pour eux à "philosopher". Or la grammaire comparée se veut scientifique, ce que le même A. Meillet confirme : "(...) à qui a le souci de la certitude et d'une rigueur scientifique, ce qui importe avant tout en pareille matière, c'est de savoir beaucoup ignorer" (*ibid*, p. VIII).

Mais est-il possible d'observer des mutations aussi nombreuses et aussi constamment orientées dans la même direction (réduction progressive des déclinaisons, création de l'article, des auxiliaires, etc.), sans chercher à les comprendre, c'est-à-dire à les insérer dans une évolution d'ensemble ? Si, indéniablement, la qualité des travaux réalisés est due à cette "rigueur scientifique" dont parle Meillet, faut-il pour autant continuer aujourd'hui à refuser d'en proposer une interprétation ? Il nous a semblé que non.

Nous disposons désormais, en effet, avec la linguistique systématique élaborée par Gustave Guillaume -élève de Meillet -, d'un instrument capable, nous a-t-il semblé, de répondre aux interrogations qui émaillent çà et là les travaux des comparatistes. Quoiqu'elle ait été conçue pour rendre compte des systèmes synchroniques, elle a montré, par un nombre sans cesse croissant de travaux sur la diachronie, qu'elle pouvait aussi expliquer les évolutions de ces systèmes. C'est pourquoi nous voudrions essayer ici de proposer une hypothèse basée sur les mêmes principes - mais qui n'engage que nous - concernant l'évolution du système verbal de l'indo-européen aux langues romanes. Nous espérons ainsi souligner l'aspect non antinomique, mais bien complémentaire, de la linguistique historique et de la linguistique systématique.

Si notre hypothèse est valable, elle devrait nous permettre, non seulement d'avoir une vue générale sur les transformations subies par le système verbal, mais aussi de répondre à des questions plus précises de linguistique historique que les comparatistes n'ont guère résolues et même pas toujours abordées. Citons-en quelques-unes limitées au domaine roman :

1) Pourquoi le latin n'avait-il pas de forme conditionnelle ? Pourquoi les langues romanes se sont-elles toutes

dotées d'un conditionnel, variable dans ses formes d'une langue à l'autre ? Si le latin se servait du subjonctif comme conditionnel, pourquoi les langues romanes ne s'en sont-elles pas contentées, elles aussi ?

2) Pourquoi les langues romanes ont-elles refait le futur latin *amabo*, *delebo*, etc. et pas l'imparfait *amabam*, *delebam*, etc. ?

3) Pourquoi la langue française parlée a-t-elle réduit les deux subjonctifs qu'elle possédait à un seul, le subjonctif dit "présent" ?

4) Pourquoi les formes synthétiques latines (*amaveram*, *amavero*, etc.) ont-elles été remplacées par des formes avec auxiliaire : *j'avais aimé*, *j'aurai aimé*, etc. ?

5) Pourquoi une langue comme le roumain a-t-elle remplacé ses infinitifs hérités du latin et devenus des substantifs féminins (ex. *intrare* "entrer" → *o intrare* "une entrée" ; *lucrare* "travailler" → *o lucrare* "un travail", etc.) par de nouveaux infinitifs réduits précédés de la particule *a* (*a intra* "entrer", *a lucra* "travailler", *a face* "faire", *a zice* "dire", etc.) ?

Bien d'autres questions que nous ne pouvons énumérer ici devraient trouver une réponse dans le cadre d'une explication générale de l'évolution du système verbal.

Etant donné l'exiguïté de la place dont nous disposons relativement à l'étendue du sujet, nous devons nous limiter :

a) d'une part à formuler notre hypothèse sur un plan théorique, à partir de l'analyse guillaumienne du temps (impliqué et expliqué) ;

b) d'autre part à citer, en note, les passages des comparatistes qui illustrent de manière concrète la réalité des évolutions dont nous débattons théoriquement dans le texte. Le lien entre ces deux discours aurait mérité un plus long développement que celui que nous lui consacrons. Nous souhaitons que le lecteur y supplée lui-même.

I. Du nom au verbe.

Si la distinction du nom et du verbe est propre à certaines langues - indo-européennes en particulier - il n'en est pas de même de la distinction des *objets* (qui occupent un *espace*) et des *processus* (qui se développent dans le *temps*).

Même les langues qui n'établissent pas de différence morphologique entre le nom et le verbe, telle la langue chinoise, par exemple, sont en mesure de distinguer les objets des procès. Ainsi, la "liste de trois mille mots d'usage courant en langue commune" publiée en 1959 à Pékin par les Editions de réforme de la langue chinoise, établit un classement par catégories entre les noms, les verbes, les adjectifs, etc., basé, non sur une opposition morphologique qui n'existe pas, mais sur la conscience que les sujets parlants ont de la réalité à laquelle renvoie le mot : s'il évoque un objet lié à l'espace, il est classé parmi les noms, tandis que s'il évoque un procès pouvant se dérouler dans le temps, il prend place parmi les verbes (2). L'absence de signe morphologique ne révèle donc pas une impossibilité à distinguer les notions qui ont vocation à devenir, dans d'autres langues, des verbes, de celles qui ont vocation à devenir des substantifs.

La conscience de l'opposition espace/temps apparaît ainsi identique pour des hommes disposant de langues fondamentalement différentes. Cette constatation, jointe au fait qu'il existe des langues sans verbe, mais pas de langues sans nom, nous amène à formuler l'hypothèse suivante : le verbe serait né du nom, certaines langues ayant trouvé, puis développé un moyen pour distinguer les procès d'une part et les objets - ou les concepts saisis à la manière des objets - de l'autre. Les sujets parlant ces langues auraient ainsi adapté leur instrument linguistique à la conscience qu'ils avaient d'une différence entre l'espace et le temps. Plus exactement encore, le verbe se serait séparé du nom pour exprimer le temps autrement qu'en termes d'espace.

Cette première hypothèse, pour être vérifiable, doit être complétée par la suivante : il serait possible, en observant de près l'évolution des langues dotées d'un verbe, de voir se créer peu à peu cet instrument nouveau propre à exprimer le temps. De là la référence constante, dans les notes, aux travaux des comparatistes que l'on ne peut suspecter de sympathie pour notre hypothèse.

Celle-ci est dérivée des notions guillaumiennes de *temps impliqué* et de *temps expliqué*. Gustave Guillaume distingue en effet le temps que le verbe implique nécessairement pour le déroulement de l'action qu'il signifie, du temps dans lequel se déroule cette action, temps-support en quelque sorte, et que Gustave Guillaume appelle le *temps expliqué*.

Les deux notions sont opposées l'une à l'autre par l'intermédiaire des préfixes *in-* et *ex-*, ce qui a conduit souvent à parler du temps "intérieur" au verbe et du temps "extérieur" au verbe. Si ces termes sont parlants, ils n'en faussent pas moins un peu la réalité des choses, laissant entendre qu'il faut quitter l'un pour passer dans l'autre. Or, il n'en est pas ainsi. Il n'y a pas deux temps, mais seulement deux manières différentes d'exprimer le temps : ou bien le temps exprimé uniquement par le processus verbal (non encore commencé, commencé/non terminé ou terminé), ce qui peut obliger à spécifier le moment où s'est située l'action, ou bien il est exprimé à la fois en tant que processus et dans sa relation avec la personne du locuteur. Ainsi, dans les séquences :

- "Hier, en courant, il est venu..."
- "maintenant, en courant, il vient..."
- "demain, en courant, etc."

la forme *en courant* exprime le temps impliqué -et seulement le temps impliqué -, tandis que *il est venu, il vient*, indiquent deux types de situation dans le temps :

- 1) une position par rapport à l'achèvement ou non du processus "venir" (achevé dans *il est venu*, inachevé dans *il vient*)
- 2) une position par rapport au moment dans lequel se situe le locuteur (passé pour *il est venu*, présent pour *il vient*).

Une forme verbale situant une action dans le temps *expliqué*, exprime aussi, en même temps, le temps *impliqué*. Autrement dit, il n'y a de prise de position dans le temps *expliqué* que s'il y a **auparavant** prise de position dans le temps *impliqué*. Les deux manières d'exprimer le temps ne s'opposent donc pas de manière absolue, mais sont plutôt complémentaires l'une de l'autre. On pourrait les symboliser par les deux schémas suivants :

(Voir page suivante).

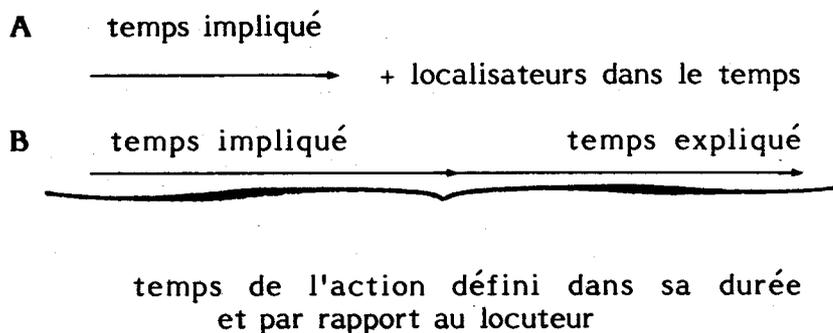


fig. 1

Notre hypothèse postule que la conquête d'une expression morphologique du temps aurait suivi cette chronologie obligée : le temps expliqué ne serait apparu, morphologiquement exprimé, qu'une fois obtenue la représentation du temps impliqué. Celle-ci, à son tour, n'aurait pu être réalisée qu'après un premier stade où la saisie du temps ne se serait pas morphologiquement distinguée de la saisie de l'espace.

Reprenons de manière plus détaillée ces trois stades.

1. Premier stade : la saisie globale.

Avant la spécialisation de certaines formes aptes à exprimer le temps, il n'y a donc qu'une seule catégorie du discours qui est l'extension du type d'appréhension de l'espace - objets, êtres -, à tout le reste, y compris aux notions exprimant des procès. Le verbe ne se distingue pas morphologiquement du nom. Il est exprimé globalement, comme le sont, dans nos langues, des mots comme *table*, *bonheur* ou *course* : qu'ils soient concrets, abstraits ou indiquent des procès, aucune marque formelle ne les distingue. Un terme comme *course* ne fait aucune analyse du procès qu'il signifie ; il ne le situe pas davantage dans le temps. Seules des précisions ajoutées par le contexte - c'est-à-dire en dehors du mot - pourront indiquer s'il s'agit d'une course passée ou à venir, achevée, en cours ou non encore commencée. Cet

état est illustré, par exemple, par le chinois. La linguistique comparée des langues chamito-sémitiques le reconnaît dans un état de langue ancien (3) et, dans le domaine indo-européen, il représente l'état pré-indo-européen (4). Pour nous en tenir aux notions qui expriment un procès, nous pouvons les représenter de la manière suivante :

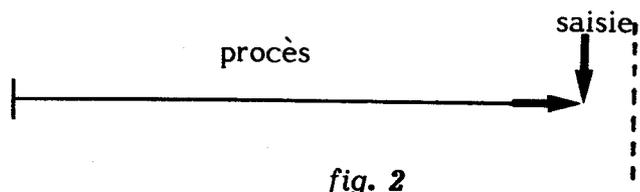


fig. 2

Le procès signifié par le mot est saisi à son terme, comme dans le cas des objets, lesquels ne peuvent être analysés intérieurement sans cesser du même coup d'être eux-mêmes : une table n'est telle que lorsque je considère globalement l'objet qu'elle constitue ; en deçà, il n'y a que des composants, *pieds*, *plateau*, etc. Seule une saisie finale peut être globale.

2. Deuxième stade : la conquête du temps impliqué.

Le procès comporte cependant une différence importante par rapport à l'objet : c'est qu'il peut être saisi en un point quelconque de son déroulement sans, pour autant, cesser d'être. Cette caractéristique est le biais par lequel a débuté la spécialisation du système verbal. Après la saisie unique du procès, propre au premier stade, l'esprit va analyser le procès et constater qu'une saisie anticipée peut permettre d'exprimer le procès en cours :

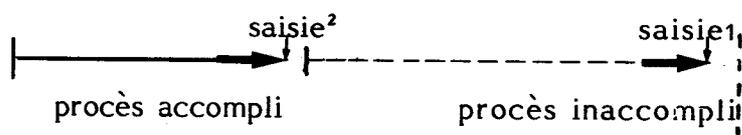


fig. 3

Nous retrouvons là une démarche que la linguistique systématique a fréquemment mise en valeur dans les phénomènes du langage : la saisie anticipée (5).

Dès lors s'institue une opposition entre une forme exprimant le procès parvenu à son terme et une forme exprimant l'incomplétude du procès. Parfois l'état ancien, avec saisie unique, peut subsister (6). On assiste ainsi à une première diversification des formes verbales après l'indistinction initiale. Déjà le temps n'est plus saisi comme l'espace, c'est-à-dire globalement : il est découpé. L'esprit progresse dans son analyse. On remarquera cependant que nous sommes encore dans le temps impliqué et non pas dans le temps tel que nous l'entendons, divisé en époques. Celles-ci sont encore indiquées par des éléments lexicaux extérieurs au verbe (*hier, aujourd'hui, demain, etc.*).

Ce début de morphologie verbale va peu à peu s'étoffer. On comprend en effet aisément que les langues qui ne disposent que de cette représentation linéaire du temps aient multiplié les saisies ou recouru à des formes souples couvrant un espace de temps opératif variable. Au contraire, le procès saisi globalement, indépendamment de sa durée - et qui correspond à l'aoriste - ne peut donner lieu qu'à une seule saisie, puisqu'il élude l'analyse interne. C'est pourquoi il n'a qu'une seule forme (7). L'inaccompli, lui, peut en revanche faire varier sa proportion d'accompli et d'inaccompli sans cesser d'être un inaccompli :

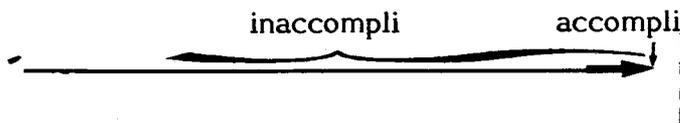


fig. 4

C'est pourquoi, dans une langue sémitique comme l'arabe, on ne distingue pas moins de 5 formes qui indiquent chacune un degré plus ou moins avancé d'approche de l'accompli ; ce sont des variantes d'une même forme. En revanche l'accompli n'a pas de variantes : il n'a qu'une seule forme.

La situation est la même en indo-européen (8), avec, cependant, une plus grande complexité encore, étant donné

que "chacun des termes verbaux était indépendant (9)". Les saisies anticipées qui s'expriment en arabe par des modifications d'une forme unique, sont au contraire souvent signifiées en indo-européen par des racines verbales différentes les unes des autres (10). D'autre part, à la différence de l'arabe qui a institué une opposition à deux termes (inaccompli/accompli) et ne possède pas d'aoriste, l'indo-européen a gardé, outre le binôme présent/parfait (c'est-à-dire inaccompli/accompli), la saisie globale qui était le propre du premier stade. On a donc une triple opposition. Mises à part ces différences, les langues sémitiques et l'indo-européen présentent, de notre point de vue, une même démarche initiale dans le développement du système verbal. L'analyse a commencé, dans les deux cas, à l'intérieur du procès, ce qui est reflété, dans les deux cas, par le système phonétique. On ne peut en effet attribuer au hasard l'existence simultanée d'une opposition touchant le temps intérieur au verbe, en indo-européen comme dans les langues sémitiques, et, dans ces mêmes langues, l'existence d'un système phonétique fondé sur des alternances à l'intérieur du mot : les consonnes servent de support à la sémantèse verbale, cependant que l'alternance des voyelles crée les oppositions morphologiques (11).

On ne pourra pas davantage considérer comme fortuite l'évolution *simultanée* de la morphologie et de la phonétique qui s'est produite dans les langues post-indo-européennes. Si nous anticipons un peu sur notre exposé, nous pouvons en effet constater que, tandis que le système verbal faisait la conquête du temps expliqué en prenant position, en dehors du procès, dans le passé et dans le futur, des oppositions morphologiques et phonétiques sont venues s'ajouter, *en dehors de la racine*, sous forme de suffixes ou de désinences. En même temps, les alternances vocaliques ont tendu à se réduire, à tel point qu'un verbe latin, par exemple, est tout entier fondé sur une opposition de désinences : *am(a)-o, ama-bam, ama-vi, ama-veram, ama-vero, ama-verim, ama-visse, ama-re*, etc.

On observera que les langues sémitiques qui, elles, n'ont pas véritablement créé une morphologie verbale du temps expliqué, n'ont pas non plus adopté un développement aussi privilégié des désinences, à l'extérieur de la racine.

Ainsi peut-on voir que les différents plans de la langue tendent à s'influencer l'un l'autre, l'aspect le plus visible

(phonétique, morphologie) étant un reflet de l'aspect le moins visible (représentation de l'espace, du temps, etc.) (12).

3. Troisième stade : la conquête du temps expliqué.

Une fois le temps impliqué bien analysé et bien utilisé, avec une gamme variée de saisies de l'inaccompli, opposées à la saisie unique de l'accompli et à l'expression globale de l'aoriste, la conquête du temps n'est pas achevée. Mais il est possible de s'en tenir là, différents moyens, extérieurs au verbe, pouvant suffire pour localiser l'action par rapport au moment où se place le locuteur.

Cependant, un phénomène qui se révèle comme l'un des moteurs essentiels de l'évolution des langues va jouer : il s'agit du glissement de sens en fonction des affinités que chaque forme de langue développe de par sa signification propre. Il est constamment à l'oeuvre dans toutes les langues. L'accompli est, en effet, en affinité avec le passé (une action accomplie, achevée, devient facilement une action dépassée), tandis que l'inaccompli est plutôt lié au présent ou au futur. Quant à l'aoriste, son indifférence vis-à-vis du déroulement du procès, l'a rendu apte à plusieurs fonctions (parfait latin, aoriste passif grec, etc.) sauf celles liées à l'inaccompli pour lesquelles son expression globale du procès ne lui crée pas d'affinités.

Peu à peu, donc, l'accompli va se charger d'une signification de passé qui viendra se surajouter à sa valeur propre. En d'autres termes, il va non seulement exprimer le degré d'achèvement du procès, mais aussi, secondairement, localiser l'action dans le passé par rapport au locuteur, c'est-à-dire se charger d'exprimer aussi le temps expliqué. Une situation plus complexe va donc en résulter, dans laquelle l'accompli aura tantôt sa valeur propre seule (en particulier lorsqu'il sera placé dans le présent ou dans le futur), tantôt une connotation supplémentaire de passé. L'évolution va dès lors tendre à clarifier les notions de temps impliqué et de temps expliqué, c'est-à-dire à leur trouver une expression indépendante. Du côté de l'inaccompli aussi, les connotations de présent et de futur vont venir s'ajouter au sens dénoté des différentes formes. Les interférences entre l'aspect perfectif ou non de la sémantèse des notions

exprimant les procès et le système verbal basé sur le temps impliqué, va donner lieu à des différences de localisation : par exemple, un verbe perfectif conjugué à l'inaccompli pourra exprimer plutôt le futur là où un verbe à radical imperfectif exprimera plutôt le présent.

La complexité de ce système, trop dépendant de la sémantèse des notions verbales - donc insuffisamment généralisable - va conduire à la construction d'une nouvelle architecture, différente de la première (mais l'intégrant), capable enfin d'exprimer d'une part le degré d'achèvement du procès, d'autre part sa localisation par rapport au locuteur.

En nous limitant à l'évolution de l'indo-européen vers le latin, nous observons, en premier lieu, l'élimination de l'aoriste sigmatique en tant que tel : il va devenir une forme du perfectum (13). L'ancienne opposition inaccompli/accompli va se retrouver dans l'architecture verbale latine, mais avec une expression morphologique régulièrement signifiée par la désinence et non plus, comme en indo-européen, par un changement de racine. Des traces d'une opposition liée à la substance lexicale, comme *sum/fui*, seront désormais l'exception. On a, dans ce double niveau de la conjugaison latine (inflectum/perfectum) que Gustave Guillaume a si bien mis en valeur dans *L'architecture du temps dans les langues classiques* (1945), une première ébauche de ce qu'il deviendra dans les langues romanes modernes. Ce n'est en effet qu'avec celles-ci, sous la forme d'une opposition temps simples/temps composés, que l'aspect parviendra à se dégager entièrement des liens qu'il possède encore en latin avec la substance des verbes. La langue a ainsi transcendé tout ce qui était particulier dans l'expression du temps impliqué, pour ne retenir que le mécanisme général, désormais applicable, indistinctement, à tous les verbes. Le développement des auxiliaires, déjà ébauché en latin au perfectum du passif (double transcendance), trouve là son explication.

L'expression du temps impliqué, si complexe en indo-européen, a donc été progressivement intégrée au système verbal, pour finalement se réduire à un mécanisme extrêmement simple : une position dans le procès (ex. : *je saute*) et une position dans l'au-delà du procès (ex. : *j'ai sauté*).

2. Modes, aspects, temps.

Avant d'entreprendre l'examen de la création des formes propres à exprimer le temps expliqué, il convient cependant de s'interroger sur les distinctions établies par les grammairiens entre les modes, les temps et l'aspect. En indo-européen, si l'on fait abstraction des moyens lexicaux indépendants du verbe aptes à exprimer ces différentes fonctions, le système verbal présente à cet égard une nette interpénétration des notions : le temps, on l'a vu, se réduit à l'aspect (14). Le mode est rapporté, lui aussi, au temps impliqué : selon que la saisie est faite précocement ou à un stade plus avancé, on obtient, en supplément de l'aspect, l'une des modalités suivantes : le désidératif, l'optatif, le subjonctif, l'impératif ou l'indicatif. Vouloir distinguer les modes des temps et de l'aspect est une gageure en indo-européen. Ces notions, tirées d'un stade ultérieur (celui des langues classiques, des langues slaves, du sanskrit, etc.), se présentent encore indiscriminées en indo-européen. A. Meillet et J. Vendryes ont par exemple beaucoup de mal à définir le statut des formes en *-s* ou en *-s* auxquelles ils reconnaissent pourtant une valeur désidérative. Ils les classent parmi les modes dans leur *Traité de grammaire comparée des langues classiques* (2e édition, 1948, parag. 294) : "A ces deux modes [indicatif et impératif] nettement objectifs, s'opposaient trois modes différents à valeur subjective, le désidératif, le subjonctif et l'optatif". Par contre, le même A. Meillet, dans son *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* (7e édition, 1934) les classe parmi les temps : "Toutes ces formes en **-s-* ou en *-s-* (...) sont d'anciens présents désidératifs" (p. 215) et il ne reconnaît, en dehors de l'impératif, que trois modes : l'indicatif, le subjonctif et l'optatif (pp. 223 à 226).

Ainsi, les définitions des modes, des aspects et des temps sont différentes selon que les langues se limitent essentiellement à l'analyse du temps impliqué (il y a alors cumul des modes, des aspects et des temps) ou ont aussi construit un système verbal exprimant le temps expliqué. Dans ce cas, modes, temps et aspects interfèrent d'autant moins que la langue est plus évoluée, ce que des sémitisants comme R. Blachère et M. Gaudefroy-Demombynes ont bien senti lorsqu'ils écrivent (*op. cit.*, p. 245) : "En général, dans

les langues indo-européennes, les notions de temps et de mode se présentent sous un aspect défini. Il peut arriver cependant qu'un même temps ou un même mode soit affecté à plusieurs usages. Ces faits sont néanmoins rares dans les langues dont le système verbal est riche. Ils sont au contraire constants en arabe classique".

Ces notions qui se superposent en indo-européen, vont cependant se discriminer au cours de l'évolution. Le besoin de nouvelles formes pour exprimer le temps expliqué et, à l'intérieur de chaque époque, distinguer encore un infectum et un perfectum, a eu plusieurs conséquences :

a) d'une part, un certain nombre de ces formes proviennent directement des anciennes saisies opérées sur le temps opératif. C'est le cas, par exemple, de certains futurs (15).

b) d'autre part les formes de l'accompli ont, en général, été utilisées pour rendre le perfectum. Il en est de même de l'aoriste.

c) Mais les anciennes formes dérivées du temps impliqué ne pouvaient suffire, seules, à rendre le grand nombre de formes nouvelles nécessaires. Aussi, au niveau de la chronothèse initiale, l'emprunt a-t-il été fait à des formes nominales (16). Le nom, comme nous l'avons vu, précède immédiatement le verbe ; ceci explique que, pour la partie initiale de la chronogénèse, la plus proche de lui, il ait pu, sans difficultés particulières, participer, en cédant des formes, à la création de temps nouveaux (17).

Le latin a aussi largement utilisé le mécanisme de la dérivation. A partir des anciennes formes (ex. : *amavi*), il a pu en créer un grand nombre de nouvelles (*amaveram*, *amavero*, *amaverim*, *amavisse*...). Toutes les formes du perfectum viennent de là. Quant à l'imparfait et au futur en *-bo*, ils ont été créés à partir de formes périphrastiques : dans *lege-bam* et *lege-bo*, "*lege* est une sorte de substantif verbal, analogue à l'infinitif ; le sens primitif de *lege-bam* était donc sans doute : "j'étais dans l'action de lire" (A. Ernout, *op. cit.*, p. 157).

Une différence se révèle entre les deux époques du passé et du futur. Elles n'ont pas offert les mêmes difficultés. Deux observations prouvent que le passé a été plus facile à construire que le futur :

1) A la différence de l'imparfait en *-bam*, qui est

commun à toutes les conjugaisons - donc ancien - le futur en *-bo* est limité aux verbes en *-are* et en *-ere* : il est plus récent (18). De plus, la triple origine des formes qui composent la morphologie de futur (futur en *-am*, en *-bo*, en *-so*) montre assez que ce temps a offert une résistance particulière à la tendance, constante en latin, à la régularisation des paradigmes.

2) La deuxième observation qui va dans le même sens, réside dans le fait que l'autre temps de l'époque future, le conditionnel, n'avait pas reçu, en latin classique, de forme propre : il s'exprimait encore par une forme de l'ancien temps impliqué, le subjonctif. Celui-ci combinait donc en lui plusieurs modalités (le souhait, le doute, la volonté, comme dans nos langues, mais aussi, en outre, l'expression de l'hypothèse).

Les glissements de sens qui se sont produits ont ainsi eu pour effet de dégager l'ancienne analyse du temps impliqué qui s'est, dès lors, spécialisée dans l'expression du mode.

Tout tend donc à prouver que le latin n'est qu'une étape dans le développement du système verbal : après la dislocation linguistique de la Romania, chaque langue, à sa manière, a continué à dégager la perspective modale en créant un nouveau temps de l'indicatif : le conditionnel. En même temps, le futur, de composition hétéroclite comme nous l'avons vu, a été entièrement refait. Désormais, il n'est pratiquement plus sensible à la sémantèse verbale ; les notions particulières ont été transcendées.

3. La situation actuelle.

Dans cette démarche généralisante, il semble que certaines langues soient allées plus loin et plus vite que d'autres sur le plan verbal. C'est, par exemple, le cas du roumain. Cette langue a, en effet, réduit le subjonctif à un seul temps et même ses formes propres à une seule personne puisqu'il suffit d'ajouter la conjonction *să* au présent de l'indicatif de tous les verbes pour obtenir le subjonctif aux premières et deuxièmes personnes du singulier et du pluriel (ex. : *fac* "je fais", *să fac* "que je fasse" ; *faceți* "vous faites", *să faceți* "que vous fassiez"). Seule la troisième personne du singulier (qui -autre simplification - est aussi la

troisième du pluriel) contient le plus souvent une variation morphologique : *face* "il fait", *să facă* "qu'il fasse". Parallèlement, le conditionnel est déjà composé d'un auxiliaire suivi d'une forme invariable : *aș cânta* "je chanterais", *ai cânta*, *ar cânta*, etc. La partie invariable est aussi celle qui sert à former l'infinitif, *a cânta*, le roumain ayant, comme l'anglais avec *to*, spécialisé une particule (*a*) pour indiquer la position de l'infinitif dans le système verbal.

Comme en outre, dans cette langue, le futur est, lui aussi, composé de l'auxiliaire *a vrea* "vouloir" suivi de cette même forme invariable (*voi cânta* "je chanterai", *vei cânta* "tu chanteras", *va cânta* "il chantera"), on peut dire que la valeur sémantique des verbes roumains tend à se réduire à un élément indépendant et invariable, les positions des différentes expressions modales et temporelles tendant, à l'opposé, à être signifiées par des particules ou des auxiliaires spécialisés : *a* pour l'infinitif ; *aș*, *ai*, *ar*, etc. pour le conditionnel ; *voi*, *vei*, *va*, etc. pour le futur (ou encore *o* + *subjonctif* dans la langue parlée), *să* pour le subjonctif, etc.

On s'achemine ainsi peu à peu vers un type de langue que l'anglais, le roumain (pour le domaine verbal) ou le français (pour le domaine nominal) préfigurent déjà partiellement. La distinction du nom et du verbe ne se fait plus dans le mot ni même pas une désinence qui s'y rattache. Elle est reportée sur des particules indépendantes qui finissent par exprimer, à elles seules, toute l'architecture formelle aussi bien du nom que du verbe. Toutes les matières notionnelles pourront alors recevoir soit des particules nominalisantes, soit des particules verbalisantes (ex. anglais *the love*, *to love*, *I love*, *You love*, etc. ; français : *le fait*, *les faits*, *je fais*, *tu fais*, *j'ai fait*, *que j'aie fait*, etc.). Mais aucune de nos langues n'est encore parvenue à ce troisième stade. C'est pourquoi elles continuent encore à évoluer rapidement. Si on compare avec l'exceptionnelle stabilité dont ont fait preuve les langues en pleine possession du stade 1 ou du stade 2 (stabilité à la fois historique et géographique), on ne peut qu'être étonné de la vitesse des mutations indo-européennes. Mais la réduction déjà très avancée du système nominal (disparition des déclinaisons qui précède celle des paradigmes verbaux, comme le nom précède le verbe) est propre à amener une plus grande stabilité dans ce domaine. Cependant, le domaine verbal est en pleine évolution. Il est en

effet facile de constater, pour le français par exemple, que quelques siècles suffisent pour voir, dans le domaine verbal, le subjonctif se réduire à un seul temps et même tendre à disparaître en tant que forme au profit de *que + l'indicatif*, le prétérit disparaître et être remplacé par un passé composé, le futur simple concurrencé par une forme avec auxiliaire (*aller + infinitif*). Au contraire, dans le domaine nominal, après la disparition de la déclinaison à deux cas de l'ancien français, l'évolution est nettement plus lente.

On voit ainsi que la stabilité d'une famille de langues à travers l'histoire est en rapport avec sa position en tant qu'instrument d'appréhension du monde, c'est-à-dire avec les différents stades que nous avons reconnus. Une comparaison aidera à expliciter ce fait : on a longtemps travaillé la terre avec la houe et la pioche (stabilité), mais depuis que l'homme a trouvé le principe de la machine, l'évolution a été considérable et elle ne cesse de s'accélérer : la raison en est que nous sommes entre deux stades et que nous n'avons pas encore la pleine possession du stade de la machine.

Il en est de même des langues indo-européennes actuelles : elles n'ont pas totalement achevé la conquête du temps. Les plus archaïsantes sont aussi celles qui conservent le plus d'attaches avec le temps impliqué, c'est-à-dire avec l'aspect. Tel est le cas, par exemple, des langues slaves et du russe en particulier. Au contraire, les langues les plus proches de la pleine possession du stade III, ont résolu de manière nette les rapports inaccompli/accompli, à l'aide d'oppositions simples. L'aspect n'a plus, chez elles, aucune interférence avec la distinction du temps en époques.

Les langues indo-européennes sont donc parties d'une situation - récente au regard de l'histoire de l'humanité - dans laquelle le substantif avait une morphologie déjà élaborée (déclinaisons) et le verbe, au contraire, une morphologie commençante. Elles ont progressivement simplifié la morphologie du substantif (langues romanes et germaniques en particulier) tandis qu'à l'inverse elles ont construit une morphologie verbale plus élaborée. Tout semble donc se passer comme si la conquête de nouvelles structures de langue nécessitait au premier abord une complexification des outils linguistiques. Ceux-ci ne sont pas en effet adaptés aux fonctions qu'on veut leur faire exprimer : genre, nombre,

relations casuelles pour le substantif, déroulement du procès et rapports temporels avec le sujet parlant pour le verbe. Cette complexification que l'on voit se produire pour le verbe, durant l'histoire connue des langues indo-européennes, on peut supposer qu'elle a dû aussi avoir lieu pour le nom (construction du système des cas), mais à une époque antérieure à celle à laquelle on peut remonter.

Puis, lorsque la structure est construite - Gustave Guillaume dirait "l'architecture" -, il ne reste plus qu'à la simplifier : les langues romanes l'ont fait pour le substantif ; elles ne l'ont qu'amorcé pour le verbe.

De cette immense évolution qui s'étend sur des millénaires, nous avons essayé de dégager la démarche de l'esprit humain qui, prenant appui sur l'état de langue obtenu à chacune de ses étapes, s'efforce toujours d'aller plus loin : "progrès de lucidité" disait Gustave Guillaume ; recherche, pourrait-on ajouter, de moyens plus simples pour parvenir à la communication, travail de conquête de la morphologie sur la sémantique, des éléments pré-fabriqués de la langue sur les assemblages improvisés du discours. L'évolution, cela est certain, et nous croyons l'avoir montré, est bien orientée ; mais le progrès de la langue est-il aussi un progrès de la pensée ? Nous nous garderons bien de répondre, la démonstration de ce progrès - si progrès il y a - étant hors de portée du linguiste que nous avons voulu rester tout au long de cet article.

A. ROCCHETTI

NOTES

- (1) A. MEILLET, **Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes**, University of Alabama Press, p. VIII.
- (2) Une telle répartition, faite indépendamment de toute distinction morphologique, pose cependant un problème pour les concepts qui peuvent être saisis soit globalement, comme des objets, soit dans un déroulement, c'est-à-dire en relation avec le temps (ex. humiliation/humilier, envahissement/envahir, connaissance/connaître, méprise/se méprendre, etc.). Dans ce cas, les auteurs ont classé le mot en fonction de l'utilisation la plus courante.
- (3) "On peut constater partout une forme conjuguée ayant pu, à une époque ancienne, désigner le procès en général, sans doute par opposition à des expressions de la qualité ou de l'état" (Marcel COHEN, "Vue générale du verbe chamito-sémitique", in **Proceedings of the International Conference on Semitic Studies**, Jerusalem, 1965, p. 1).
De même : "Le sémitique commun, d'où sortit l'arabe, n'avait sans doute qu'un seul aspect verbal qui servait à l'énoncé d'un procès sans considération de temps situé, ni de durée" (R. BLACHERE et M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES, **Grammaire de l'arabe classique**, Paris, Maisonneuve, 1952, p. 246, n. 1).
- (4) "En indo-européen, beaucoup de thèmes se composaient de la racine seule ; on entrevoit donc un état ancien où chaque racine pouvait servir de thème, sans être pourvue d'un suffixe. Il résulte de là que chaque racine a été un mot, de valeur à la fois nominale et verbale, [c'est nous qui soulignons], à peu près comme love en anglais.
Ces observations permettent de deviner, derrière le type flexionnel indo-européen, si singulier, un état antérieur, de type plus banal, où les mots étaient invariables ou peu variables" (A. MEILLET, **Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes**, University of Alabama Press, 1964, p. 151).
- (5) Nous renvoyons ici, outre aux écrits de Gustave Guillaume, aux divers travaux de Gérard Moignet sur le rôle des saisies anticipées dans l'évolution de différentes particules de la langue française : "si/se, qui/que/quoi", etc. D'autre part, l'évolution sémantique nous a habitués à de telles évolutions : ainsi "sans doute" remonté de la certitude à la simple possibilité, au point de s'opposer à "sans aucun doute"; de même

l'italien "cosa" remonté du substantif "chose" ("una cosa" = "une chose") au pronom interrogatif vide de substance : ("cosa vuoi ? = "que veux-tu ?"). Le mécanisme de l'anticipation - conséquence directe de la notion de temps opératif - est à l'œuvre dans tous les domaines de la langue.

- (6) "Le berbère seul, et seulement pour une partie de ses verbes (...) a une forme unique d'indicatif. Partout ailleurs, il s'est développé, sans doute secondairement, de manières diverses, une distinction d'aspect inaccompli-accompli. Les procédés sont divers ; ce qui domine c'est le jeu des alternances vocaliques à l'intérieur des radicaux, constituant un des traits distinctifs du chamito-sémitique" (M. COHEN, *op. cit.*, p. 2).
- (7) "En regard de l'aoriste qui exprime le procès pur et simple et n'a de formation spéciale que la formation sigmatique, le présent avait en indo-européen un grand nombre de formations variées, qui subsistent plus ou moins engagées dans le système des conjugaisons du grec et du latin" (A. MEILLET et J. VENDRYES, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Paris, Champion, 1966, p. 176).
- (8) "Les thèmes indo-européens dits "temporels" n'expriment pas le temps : un thème de "présent" grec indique le développement d'un procès ; un thème d'aoriste, le procès purement et simplement ; un thème de parfait, le procès accompli ; et, à cet égard, le grec reflète l'état indo-européen à ceci près que les oppositions, et surtout celle du présent et de l'aoriste, y sont particulièrement nettes et précises" (A. MEILLET, *op. cit.*, p. 196-197).
- (9) A. MEILLET. *op. cit.*, p. 195.
- (10) "Les racines ne se prêtent pas également à exprimer toutes les nuances de l'aspect. Aussi arrive-t-il que l'aoriste et le présent, dans les verbes usuels, soient exprimés par des racines différentes. Par exemple, la racine qui signifie "manger" exprimant une action qui dure, on a recours dans diverses langues à d'autres racines pour former l'aoriste. (...) Inversement, certaines racines n'expriment un procès que sans considération de durée ; aussi ne fournissent-elles pas de présent" (A. MEILLET et J. VENDRYES, *op. cit.*, p. 177-178).
- (11) "Ce ne sont pas les voyelles qui caractérisent une racine ou un suffixe, ce sont les consonnes et les sonantes ; et c'est uniquement le type de formation qui est indiqué par le vocalisme." (A. MEILLET, *op. cit.*, p. 154).

"Les alternances consonantiques n'ont pas de rôle morphologique" (*ibid.* p. 168).

"Les alternances vocaliques sont les seules qu'emploie normalement la morphologie indo-européenne" (*ibid.* p. 153).

- (12) La même remarque pourrait être faite, en effet, à propos du substantif. Nous renvoyons le lecteur à notre analyse du pluriel double, interne et externe, de l'italien (in **Les langues modernes**, mai-juin 1968). Des traces d'un semblable parallélisme entre la phonétique, la morphologie et le mécanisme de représentation du substantif peuvent s'observer dans plusieurs langues romanes, le roumain en particulier, et même en français : les pluriels externes y ont en effet une forme constamment monolithique, tandis que les pluriels internes montrent une tendance à modifier aussi intérieurement leur morphologie : "oeil/yeux, oeuf/œufs, boeuf/boeufs," etc. En revanche, ils ne la modifient plus dès qu'ils passent à la pluralité externe : "des oeils-de-boeuf, des oeils-de-chat".
- (13) "Le parfait en "-si" est un ancien aoriste en "-s-" qui a pris en latin les désinences du parfait" (A. ERNOUT, **Morphologie historique du latin**, Paris, Klincksieck, 1953).
- (14) La "valeur [des thèmes dits temporels] était donc plus rapprochée de celle des 'aspects' du slave que de celle des 'temps' du latin" (MEILLET et VENDRYES, *op. cit.*, parag. 267).
- (15) "Le futur est, dans toutes les langues indo-européennes, une création relativement récente ; à part le grec, les langues les plus anciennement attestées n'en ont dans les premiers textes que fort peu de traces ; il y a même des langues qui n'en ont jamais eu. C'était le subjonctif qui servait en grande partie à exprimer l'idée d'avenir" (A. ERNOUT, *op. cit.*, p. 159). "Le futur en -am n'est autre chose qu'un ancien subjonctif. En effet, à une époque antérieure à la tradition historique, le latin possédait deux subjonctifs, l'un en -ā- (type **legās**), l'autre à voyelle thématique longue (type **legēs**), qu'il a répartis en conservant à l'un sa valeur de subjonctif, et en faisant servir l'autre à l'expression du futur" (Id., *ibid.*, p. 160). "L'ancien subjonctif jouant le rôle de futur, la place du subjonctif présent de **sum** est remplie par un ancien optatif" (Id., *ibid.*, p. 177).
- (16). "Les infinitifs présents, actif et passif, sont sans doute d'anciennes formes casuelles de substantifs abstraits qui, rattachées au verbe, gouvernent le même cas que lui. Aucune idée temporelle ne s'y rattachait à l'origine, **amare** signifiant seulement d'une manière générale 'le fait d'aimer' ; mais

le latin, en les incorporant à sa conjugaison, a créé pour chaque temps une forme ayant une valeur de présent, de futur ou de passé" (A. ERNOUT, *op. cit.*, p. 171).

- (17) "La plus grande innovation du latin est d'avoir introduit dans son système verbal un ensemble de formes nominales qui sans perdre leur caractère nominal sont devenues partie intégrante de la conjugaison. En dehors du gérondif, ces formes (...) remontent à l'indo-européen et se rattachent directement non à un thème verbal, mais à une racine" (A. MEILLET et J. VENDRYES, *op. cit.*, p. 359).
- (18) "Le futur en **-bo** est une création relativement récente, postérieure à la chute du **y** intervocalique, limitée, et en quelque sorte accidentelle, puisqu'elle est due à l'impossibilité pour **amare** et **monere** d'utiliser comme futurs d'anciens subjonctifs" (A. ERNOUT, *op. cit.*, p. 161).